

Juin 2020 : Actualité agricole du Gard



Le 1^{er} juin, Magali Saumade, Jean-Louis Portal et Philippe Cavalier - élus de la Chambre d'agriculture et l'ensemble des OPA (FDSEA, JA, Coopération, Vignerons indépendants) - ont rencontré des agriculteurs dont les cultures ont été ravagées par une averse de grêle exceptionnellement violente tombée vendredi dernier en fin de journée. Les vignes, en pleine végétation, ont été « déchiquetées » par les grêlons. Un coup dur pour les vignerons du secteur de Lirac déjà sinistrés par le gel de fin mars et par les invendus suite à la crise covid-19.

Dossier PAC : plus que quelques jours avant la date butoir du 15 juin

La Chambre d'agriculture vous aide pour remplir votre dossier PAC. Prendre RDV au **04.66.04.51.00**

Jusqu'au 18 juin 2020 : concertation publique sur la Charte riverains

C'est important que les agriculteurs donnent leur avis sur la Charte d'engagements concernant les traitements phytosanitaires à proximité des zones d'habitation. Cette concertation publique vise à recueillir les observations en application du décret du 27 déc. 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation. Elle est organisée par la Chambre d'agriculture, FDSEA, JA, Coopération et Vignerons indépendants du Gard.

www.chambre-agriculture30.enquetepublique.net

Pour bien protéger vos cultures : visualisez votre pulvérisation

2020 est compliquée. La lutte contre le mildiou ne peut être efficace qu'avec une pulvérisation optimisée. Des solutions pour vous aider.

- **Visualiser votre pulvérisation.** Les rassemblements en nombre étant interdits, on vous propose de nouvelles formules : Soit analyse de votre pulvérisation en pulvérisant un traceur fluorescent pour visualiser la qualité de vos traitements, Soit observation de la pulvérisation avec papiers hydrosensibles.
- **Une nouvelle barre de guidage vignes et vergers GPS haute précision** pour ne plus pulvériser vos rangs plusieurs fois ou de louper un rang, de jour comme de nuit. Equipée d'un GPS avec écran tactile, Matrix 430VF est facile d'utilisation, d'une grande fiabilité et sans abonnement. Coût : 1600 € HT.

Infos auprès de Renaud Cavalier au **06.12.77.34.73** ou sur www.top-pulve.fr

Les formations reprennent

Cette reprise se fait dans le respect des règles de déconfinement, votre Chambre d'agriculture a mis en place les mesures sanitaires adéquates. Dans un premier temps, nous reprogrammons les formations prévues en mars et avril (HVE, Certiphyto, Comptabilité, Retraite, Permis de construire...). Dès septembre, le nouveau catalogue formation sera disponible avec une offre variée pour l'automne/hiver 2020/2021. Contact inscription formation : Carine Kraemer, **04.66.54.29.65** ou carine.kraemer@gard.chambagri.fr

Fonds de solidarité "Plan Camargue" : à renvoyer avant le 31 juillet

Suite à la demande des professionnels, la Région Occitanie met en place un fonds de solidarité « Plan Camargue » octroyant une aide forfaitaire mensuelle de 2.500 € par manade ou 1.000 € pour les élevages de chevaux Camargue. Deux aides non cumulables entre elles.

Formulaires à renvoyer avant le 31 juillet 2020 à camargueCovid19@laregion.fr

Notice et formulaire sur <https://gard.chambre-agriculture.fr/votre-chambre-dagriculture/elevage/>

Commune de St-Dionisy : une offre de parcelles en maraichage et/ou petit élevage Bio

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif *Bioo Rhôny* qui détient le foncier, en collaboration avec la commune, recherche des agriculteurs pour produire en agriculture biologique maraichage et/ou petit élevage et/ou plantes aromatiques et médicinales sur des parcelles de la plaine de la Vaunage. Candidatures avant le 3 juillet 2020.

Contact : SCIC Bioo Rhony au **04.66.20.06.83** ou lebioorhony@orange.fr

Infos sur <https://gard.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/parcelles-en-maraichage-et-petit-elevage-bio/>

www.consommons-gardois.fr pour faciliter les ventes locales

Producteurs : inscrivez-vous gratuitement sur ce site qui vous permettra d'être référencé sur une carte pour une meilleure visibilité auprès des consommateurs (Gardois, touristes...). Ce site a été conçu par la Chambre d'agriculture du Gard, en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat, la région Occitanie et le Département du Gard pour fédérer les acteurs économiques gardois autour de deux valeurs fondamentales : la qualité et la proximité.

Grâce à ce site, nous voulons non seulement renforcer les circuits courts plébiscités pendant cette période de crise mais surtout pérenniser ces nouveaux modes de consommation centrés sur le local. N'hésitez pas à parler du site autour de vous : aussi bien auprès de vos collègues agriculteurs qui n'y sont pas encore qu'auprès des consommateurs pour créer une dynamique bénéfique à la Ferme Gard. Grâce à un mot de passe, vous pourrez vous-même actualiser les données de votre fiche descriptive. Pas besoin de faire faire des kilomètres inutiles aux producteurs, aux acheteurs et aux produits. Allons directement du champ à l'assiette ou au verre !

<https://www.consommons-gardois.fr/>



12 et 13 sept. : Les JM'S au Mas de l'agriculture à Nîmes

Cette crise a mis en évidence l'importance de l'alimentation et la richesse de notre agriculture gardoise. Les JM'S - initialement prévues en mai - auront bien lieu... samedi 12 et dimanche 13 septembre au Mas de l'agriculture à Nîmes. Si la date et le lieu changent, le concept de cette fête de l'agriculture reste intact : des animaux, des tracteurs, des agriculteurs passionnants, des produits de qualité et de proximité, des animations, de la convivialité... La Chambre d'agriculture du Gard et Nîmes Métropole préparent ces prochaines Journées Méditerranéennes des Saveurs.

Les actions de solidarité se poursuivent en lien avec la Chambre d'agriculture et le Mas des agriculteurs

Cette crise touche tout le monde mais les plus fragiles sont particulièrement impactés. Raison pour laquelle la Région Occitanie, le Département du Gard et la ville de Nîmes ont financé des actions de solidarité en achetant des produits locaux pour les associations. La Chambre d'agriculture a facilité cet approvisionnement local en ciblant les filières agricoles particulièrement touchées par la crise, comme le taureau de Camargue, le fromage de chèvre... En structurant l'ensemble des filières agricoles, la SAS Mas des agriculteurs a joué un rôle clé dans l'efficacité et la rapidité de mise en œuvre de ces actions de solidarité. Le 29 mai, Magali Saumade et Dominique Granier étaient aux côtés de Carole Delga, Denis Bouad, Fabrice Verdier, Henry Brin et Christian Valette pour discuter des conséquences de la crise sur l'économie gardoise : mesures de soutien à la viticulture, aides aux entreprises, actions de solidarité en faveur des plus démunis...



Paiement de la taxe d'apprentissage avant le 1er juillet 2020 :

Pour accompagner le développement de l'apprentissage, la Chambre d'agriculture est habilitée par la préfecture de région Occitanie à percevoir la taxe d'apprentissage. Taxe désormais scindée en deux catégories :

- 87% intégrés à la contribution unique à verser à votre Opérateur de Compétences (OPCO),
- 13% à verser directement aux établissements habilités par les Préfectures de Région,

Par le paiement des 13% de votre taxe d'apprentissage à la Chambre d'Agriculture, vous contribuez également au développement de l'apprentissage. Pour nous soutenir, vous pouvez nous retourner le formulaire joint et un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la chambre d'agriculture du Gard. Pensez à bien indiquer votre numéro SIRET au dos du chèque pour qu'un reçu puisse vous être délivré. Ce versement est à faire avant le 1er juillet.

Un nouveau formulaire pour les sociétés agricoles : le RBE : Registre des Bénéficiaires Effectifs

Les sociétés commerciales, les sociétés civiles et les GIE ont l'obligation de déclarer au RCS les informations relatives au bénéficiaire effectif et aux modalités de contrôle qu'il exerce sur l'entreprise. Un bénéficiaire effectif est une personne physique possédant plus de 25 % du capital ou des droits de vote dans une société ou exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion d'une société. Déclaration à faire auprès du Greffe de Tribunal de Commerce de Nîmes sur un formulaire M'-BE : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>. Contact : Elisabeth Bélière au **04.66.04.50.51**.